

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COUR D'APPEL DE BOURGES

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
Chambre des appels correctionnels

Extrait des minutes du greffe
de la cour d'appel de Bourges

N° Parquet : TJ NEVERS

Arrêt du : [REDACTED] 2024

Identifiant justice : [REDACTED]

N° de minute : 24/156

N° Parquet généra [REDACTED]

Nombre de pages : 10

ARRÊT CORRECTIONNEL

Arrêt prononcé publiquement le [REDACTED] juin 2024, par la Chambre des appels correctionnels.

Sur appel d'un jugement du Tribunal judiciaire de Nevers, Chambre Correctionnelle, en date du 18 décembre 2023.

PARTIES EN CAUSE

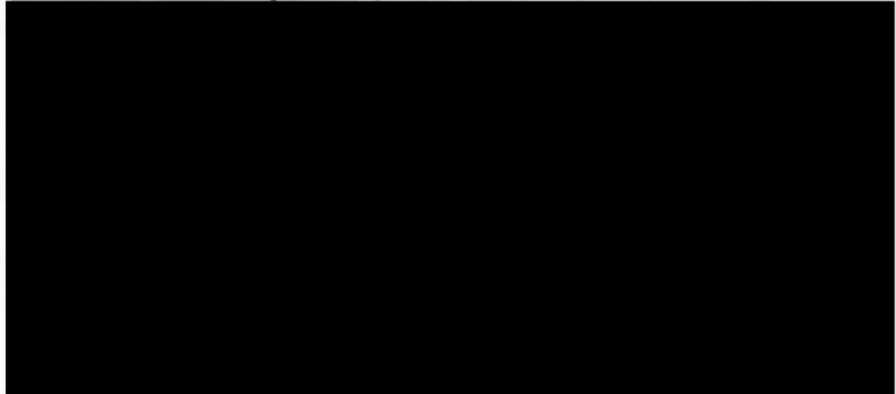
Prévenu



Appelant, comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy, avocat au barreau de PARIS
libre

Sur la culpabilité

Sur les faits de conduite malgré une suspension administrative commis le 30 avril 2023 :



En conséquence, une relaxe sera prononcée de ce chef.

PAR CES MOTIFS,

La Cour, après en avoir délibéré conformément à la loi,

Statuant en matière correctionnelle publiquement, contradictoirement à l'égard de Hugo
[REDACTED] et en dernier ressort,

DÉCLARE les appels recevables ;

Sur l'action publique :

INFIRME partiellement le jugement ;

RELAXE [REDACTED] chef de CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR
MALGRE UNE SUSPENSION ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE DU PERMIS DE
CONDUIRE,